

Procès-verbal de la séance du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Grégoire, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations d'élection des Conseillers Municipaux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le trente mars deux mille vingt-six.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Laurence DELPERIE, Muriel LIEBEAUX, Dzenana MARTY, Sandrine MIAILHE
Mrs Franck ARMAND, Jérôme FABRE, Marc LORANDI, Alexandre MUNICH, Louis ROUSSEL

Etaient absents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mme Sophie MORI (donne pouvoir de vote à Mr Franck ARMAND)
Mr Pascal ROBAK (donne pouvoir de vote à Mr Jérôme FABRE)

Secrétaire de séance : Mr Franck ARMAND

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette réunion, Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026
- Désignation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- Demande de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet de désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn
- Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Questions diverses

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-10 : Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de déléguer à Madame le Maire les attributions suivantes, pour la durée de son mandat :**

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal à 40 000,00 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 3. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
 4. Prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;
 5. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 6. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 7. D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- **Charge Madame le Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de cette délégation.**

Délibération n° 2026-11 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650 – paragraphe 3 du Code Général des Impôts, il convient de procéder, à la suite des récentes élections, à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Une liste de proposition de 24 personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être établie et transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les 24 personnes suivantes :

Charles RIVA, 467 route de Caussanel 81350 Saint-Grégoire
Gérard POMIER, 1721 route de Sérénac 81350 Saint-Grégoire
Jean-Pierre LAVABRE, 63 hameau de Castelrouge 81350 Saint-Grégoire
Jacques VILLENEUVE, 36 rue de l'Occitanie 81350 Saint-Grégoire
Jean-Louis ROUSSEL, 689 route de la croix blanche 81350 Saint-Grégoire
Alexandre MUNICH, 27 hameau de Rudelle 81350 Saint-Grégoire
Monique ANGLES, 382 hameau de Lacalm 81350 Saint-Grégoire
Jean-Marc CALMELS, 545 route de Caussanel 81350 Saint-Grégoire

Franck ARMAND, 507 route de Caussanel 81350 Saint-Grégoire
Carine BILLON, 1451 route de Sérénac 81350 Saint-Grégoire
Manuel DOS SANTOS, 26 route de Pérols 81350 Saint-Grégoire
Thierry CALVET, 88 hameau de Pérols 81350 Saint-Grégoire
Muriel LIEBEAUX, 7 impasse du Castellas 81350 Saint-Grégoire
Antoine VILLENEUVE, 36 rue de l'Occitanie 81350 Saint-Grégoire
Vincent GRANDCOIN, 568 hameau de Puech Merlhou 81350 Saint-Grégoire
Dzenana MARTY, 5 route de Pérols 81350 Saint-Grégoire
Sandrine MIAILHE, 2 chemin du Castelas 81350 Saint-Grégoire
Catherine ENJALBERT, 5 rue de l'Occitanie 81350 Saint-Grégoire
Marc LORANDI, 82 chemin de Caussanel 81350 Saint-Grégoire
Louis ROUSSEL, 1 route de Pérols 81350 Saint-Grégoire
Jérôme FABRE, 2431 route de la Griffoulière 81350 Saint-Grégoire
Pascal ROBAK, 1181 route de Sérénac 81350 Saint-Grégoire
David BAYLE 3 chemin du Castelas 81350 Saint-Grégoire
Fatiha OWEN 17 rue de l'Occitanie 81350 Saint-Grégoire

Délibération n° 2026-12 : Demande de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet de désaffiliation du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale du Tarn

Madame le Maire expose au Conseil Communal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Tarn (CDG81) a adressé un courrier, à toutes les collectivités affiliées, pour qu'elles se prononcent sur la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Les collectivités affiliées disposent d'un délai de 2 mois après la réception du courrier pour faire valoir leur éventuelle opposition par délibération de l'organe délibérant.

A défaut de délibération notifiée avant cette échéance, l'avis sera réputé favorable.

Suite à cet exposé, Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, émet un avis défavorable à la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du CDG81.

Délibération n° 2026-13 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sandrine MIAILHE, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Madame Laurence DELPERIE, Maire, après s'être fait présenter le budget 2025, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte de la présentation** faite du compte administratif de la Commune de Saint-Grégoire, lequel peut se résumer ainsi :

Commune de Saint-Grégoire
Séance du 09 avril 2026

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		126 997.12		158 709.84		285 706.96
Opérations de l'exercice	221 905.69	296 090.24	383 644.78	191 870.65	605 550.47	487 960.89
TOTAL	221 905.69	423 087.36	383 644.78	350 580.49	605 550.47	773 667.85
Résultat de clôture		201 181.67	33 064.29		33 064.29	201 181.67
Restes à réaliser			104 730.00	147 000.00	104 730.00	147 000.00
TOTAL CUMULE		201 181.67	137 794.29	147 000.00	137 794.29	348 181.67
RESULTAT DEFINITIF		201 181.67		9 205.71		210 387.38

- **Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs** au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **Vote et arrête les résultats définitifs** tels que résumés ci-dessus :
11 pour 0 contre 0 abstention

Délibération n° 2026-14 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Conseil Municipal,

- ✓ Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- ✓ Constatant que le compte administratif de l'exercice 2025, en section de fonctionnement, fait apparaître **un excédent de 201 181,67 €**
- ✓ Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à :

Résultat d'investissement	- 33 064,29 €
Restes à réaliser dépenses	- 104 730.00 €
Restes à réaliser recettes	+147 000.00 €
Solde	<u>+ 9 205.71 €</u>

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Commune de Saint-Grégoire
Séance du 09 avril 2026

➤ Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	0.00 €
➤ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau 002)	201 181.67 €

Questions diverses :

- Pont de Caussanel : la municipalité va demander des devis pour réparer une des deux rambardes du pont.
- L'application « panneapocket » a été présentée par Dzenana Marty à l'ensemble des élus : cette application permettrait une communication directe des informations avec les administrés via une application sur les téléphones.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Commune de Saint-Grégoire
Séance du 09 avril 2026

Délibération n° :	Objet de la délibération	Vote
2026-10	Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire	Approuvée à l'unanimité
2026-11	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs	Approuvée à l'unanimité
2026-12	Demande de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet de désaffiliation du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale du Tarn	Approuvée à l'unanimité
2026-13	Approbation du Compte Financier Unique 2025	Approuvée à l'unanimité
2026-14	Affectation du résultat de fonctionnement 2025	Approuvée à l'unanimité

Liste des membres ayant assisté à la séance		
Laurence DELPERIE	Maire	Présente
Sandrine MIALHE	1 ^{er} adjoint	Présente
Franck ARMAND	2 ^e adjoint	Présent
Sophie MORI	3 ^e Adjoint	Excusée
Pascal ROBAK	Conseiller municipal	Excusé
Muriel LIEBEAUX	Conseiller municipal	Présente
Jérôme FABRE	Conseiller municipal	Présent
Alexandre MUNICH	Conseiller municipal	Présent
Dzenana MARTY	Conseiller municipal	Présente
Louis ROUSSEL	Conseiller municipal	Présent
Marc LORANDI	Conseiller municipal	Présent

Le Maire



Le secrétaire de séance

